



RÈGLEMENT INTERNE LAGO COURTRAI ABDIJKAAL

Ce règlement a été rédigé dans le but de garantir la sécurité, l'ordre, le calme et l'hygiène dans la piscine et d'assurer ainsi à tous une visite agréable. Il s'applique à tous les visiteurs. Par l'achat d'un ticket d'entrée vous acceptez l'obligation de suivre toutes les prescriptions et indications contenues dans ce règlement. Cela s'applique également à toutes les instructions verbales et les demandes formulées par nos employés lors de votre visite à LAGO Abdijkaal. Ces règles sont une application du schéma Vlarem II. Abbey Bay, 8500 Courtrai.

ACCÈS À LA PISCINE

1. Réservez votre visite ou achetez vos entrées via notre webshop.
2. L'achat d'entrée et la réservation online à date et heure précises ne sont pas soumis au droit de rétractation. Les conditions générales sont automatiquement acceptées pour les achats et les réservations sur le webshop. Toutes les modalités d'annulation et/ou de déplacement des billets peuvent être lues ici.
3. L'achat de ticket d'entrée sur place est possible, mais uniquement s'il reste de la place dans le créneau horaire de votre visite et sous réserve d'un supplément de 2€ par ticket d'entrée.
4. Chaque visiteur individuel doit s'enregistrer à la caisse au moyen de sa carte d'identité, qui sera dans une base de données. Pour les abonnements, la carte d'identité est enregistrée lors de l'achat.
5. Les groupes doivent réserver leur visite à l'avance.
6. Vous conservez toujours votre ticket d'achat. Le personnel peut vous demander de le montrer. Si vous ne pouvez pas la présenter, vous devez réenregistrer votre carte d'identité à la caisse pour vérification. En cas de fraude aux billets d'entrée, une amende de 25 euros sera infligée.
7. Les titulaires d'une carte d'abonnement doivent réserver leur visite online et doivent apporter une preuve de réservation, tout comme leur carte d'abonnement jour de leur visite prévue. La séance sera prélevée de l'abonnement à l'accueil, l'abonnement est strictement personnel.
8. Il est interdit d'utiliser les piscines avec des enfants de moins de 6 mois.
9. Les enfants de moins de dix ans sont accompagnés d'un adulte nageur (+18) qui surveille leur(s) enfant(s) en permanence.
10. Les personnes qui ne savent pas nager ne doivent pas entrer dans une zone où elles ne peuvent pas se tenir debout à moins qu'elles ne portent des aides (brassards, bouées,...) et ne soient accompagnées d'un adulte nageur (+18) sous surveillance permanente.
11. Les personnes atteintes d'infections cutanées, de plaies ouvertes, de maladies infectieuses, intoxiquées ou sous l'influence de drogues ne sont pas admises.
12. Les personnes ou groupes qui semblent ou ont l'air de troubler l'ordre public peuvent se voir refuser l'entrée dans le complexe sans en indiquer la raison.
13. Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens guides d'aveugles qui peuvent attendre dans un endroit désigné par le personnel.
14. Les zones de service et de personnel ne sont pas accessibles aux visiteurs.

DURÉE DE LA NATATION

15. Pour les utilisateurs d'une carte événement ou d'un abonnement sportif, vous avez une limitation dans le temps de 1h30 maximum. Il n'y a aucune restriction de temps pour les autres billets et abonnements. Dans certaines circonstances, le délai peut être raccourci sans aucune forme de compensation.
16. Les heures d'ouverture sont publiées dans nos informations commerciales et sur notre site Web.
17. 30 min avant la fermeture les baigneurs ne sont plus autorisés à entrer dans la piscine.
18. A la fermeture, le visiteur doit avoir quitté la piscine. Tout le monde doit avoir quitté les vestiaires 15 minutes après l'heure de fermeture.

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

19. Le personnel de LAGO Courtrai Abdijkaal veille au respect du présent règlement. Les visiteurs doivent immédiatement suivre leurs instructions.
20. Chaque groupe doit désigner un accompagnateur qui sera la personne responsable du groupe, il informera tous les membres du groupe du règlement, veillera au respect de celui-ci. Il sera la personne de contact pour le personnel et portera un sifflet et un gilet fluorescent.
21. Si vous souffrez d'une maladie ou d'un handicap particulier (patients cardiaques, épileptiques, etc.), veuillez le signaler au maître-nageur lors de votre arrivée.



RESPONSABILITÉ

- 22. La visite de la piscine est à vos risques et périls. La direction décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols et de dommages aux biens des visiteurs, ni dans le bâtiment, ni en plein air, ni dans le parking.
- 23. Remettez les objets trouvés au personnel.
- 24. Quiconque cause des dommages sera tenu légalement responsable.
- 25. Ni la piscine, ni sa direction ou ses employés ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manière que ce soit de la fermeture d'une ou plusieurs attractions ou même de l'évacuation du domaine, pour quelque raison que ce soit. Toute forme de compensation ou de remboursement est exclue.

INTERDICTION DE FUMER

- 23. Il y a une interdiction générale de fumer (y compris chicha, e-cigarette, drogues,...) sur l'ensemble du site.

VESTIAIRES

- 24. Il est obligatoire d'utiliser les vestiaires mis à votre disposition pour vous changer.
- 25. Veuillez ne pas rester plus longtemps que de nécessaire dans le vestiaire.
- 26. Pendant l'utilisation, veillez à fermer la porte de votre cabine.
- 27. Les cabines familiales sont exclusivement réservées aux familles. Les cabines pour bébés ne sont utilisées que par les visiteurs avec un bébé.
- 28. Si vous utilisez une cabine individuelle ou une cabine familiale, il convient de ranger vos vêtements, chaussures et objets personnels dans un casier.
- 29. Prenez soin de la clé et / ou du bracelet de votre casier : si vous perdez la clé, les frais vous seront facturés (25 euros).
- 30. Les groupes, les écoles et les clubs utilisent toujours les vestiaires de collectifs.
- 31. Il est interdit de manger ou de boire dans les vestiaires.

HYGIÈNE

- 32. Dans le centre aquatique et le bassin sportif, vous devez porter des maillots de bain propres et adéquats.
- 33. Les cheveux longs doivent être attachés.
- 34. Les couches de bain sont obligatoires pour les jeunes enfants qui ne sont pas encore propres.
- 35. Les peignoirs de bain et tee-shirts sont autorisés sur la terrasse-nageurs.
- 36. Il est obligatoire de prendre une douche complète avant de se baigner et de se rincer les pieds au pédiluve en entrant dans la zone de baignade. Il n'est pas autorisé de sauter par-dessus la clôture.
- 37. Contribuez toujours autant que possible à la propreté du bâtiment et à de l'eau.
- 38. Vous n'utilisez du savon et du shampoing que dans la zone de douche des vestiaires.
- 39. Autour de la piscine, marchez pieds nus ou en sandales propres.
- 40. Le personnel de la piscine et les enseignants accompagnateurs peuvent également porter des chaussures adaptées et propres dans la zone pieds nus.
- 41. Il est interdit de laisser des déchets sur place, déposez vos déchets ou papiers dans les poubelles prévues à cet effet.
- 42. Pelouse et terrasse extérieure : voir les règlements séparés.

ALIMENTS ET BOISSONS À L'INTÉRIEUR DU COMPLEXE

- 43. Il est interdit d'entrer dans le complexe (au-delà de la clôture) avec un frigobox ou de la nourriture et/ou des boissons, ainsi que des sacs à dos et/ou des sacs.

MAILLOTS DE BAIN, ÉQUIPEMENT DE NATATION ET DE PLONGÉE

- 44. Seuls les maillots de bain ajustés au corps sont autorisés dans la zone de baignade.
- 45. On entend par maillot de bain pour les hommes un maillot de bain ajusté au corps sans poche et pour les femmes un maillot de bain 1 pièce ou un bikini. Les maillots de bain ne peuvent contenir des poches et/ou de fermetures éclair. Tout autre type de vêtements tels que shorts maillot de type plage, sous-vêtements, bermudas, tee-shirts, robes, jupes, etc... ne sont pas autorisés pour des raisons d'hygiène/écologique.
- 46. Aucun couvre-chef d'aucune sorte n'est autorisé dans la zone de baignade (à l'exception d'un bonnet de bain).
- 47. Les encadrants de groupes, écoles et clubs portent un short de bain, un t-shirt, des chaussures adaptées, un gilet fluo pour la reconnaissance.
- 48. Les bouteilles de plongée et les ceintures de poids ne sont autorisées que dans les clubs de plongée ou pendant les cours de natation surveillés.

- 49. Parce que les palmes peuvent gêner les autres, demandez toujours l'autorisation du sauveteur. Il vérifie si la foule dans la piscine le permet.
- 50. Les masques de plongée avec lentilles en plastique sont autorisés. Les lunettes/masques avec lentille en verre sont interdits sauf avec un vitrage securit.

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS FAIRE

- 51. Toucher, harceler ou gêner intentionnellement d'autres personnes.
- 52. Courir autour des piscines ou dans les vestiaires.
- 53. Jouez dangereusement.
- 53 bis. La pratique de l'apnée est interdite.
- 54. Pousser des gens dans l'eau ou d'enfoncer ou maintenir des gens sous l'eau.
- 55. Se comporter obscène ou grossier.
- 56. Causer des dégradations dans la piscine, notamment par des inscriptions ou des souillures.
- 57. Toucher ou déplacer l'équipement de sauvetage sans justification.
- 58. Nager non-accompagné avec des brassards dans la partie où l'on n'a pas pied.
- 59. Apporter des engins sonores, prendre des photos et/ou filmer dans la piscine (sauf avec l'accord explicite de la direction);
- 60. Amener des objets dangereux et/ou coupants dans les vestiaires ou dans la piscine.
- 61. Afficher des publications dans le bâtiment sans l'accord de la direction.
- 62. Cette liste n'est pas limitative. En cas de contestation, la décision appartient au directeur ou à son remplaçant.

TOBOGGANS

- 63. Les personnes souffrant d'épilepsie, de problèmes cardiaques et de dos, les femmes enceintes ne peuvent pas utiliser les toboggans.
- 65. Suivez les indications des icônes.
- 66. La piscine n'est pas responsable des dommages causés aux maillots de bain et aux slips de bain.

SPORTS ET JEU

- 67. Vous n'êtes autorisé à plonger que dans la zone désignée.
- 68. Moyennant l'accord préalable du maître-nageur responsable, il est possible de nager dans une tenue vestimentaire normale pour s'exercer au sauvetage.
- 69. Les ballons et autres jeux ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord préalable du maître-nageur responsable.
- 70. Le football et autres sports de ballon ne sont pas autorisés sur la pelouse, mais uniquement sur le terrain de sport mis à disposition.

LEÇON DE NATATION

- 71. Il est interdit de donner des leçons de natation privées et/ou payantes. Toute infraction à cette règle entraînera des sanctions financières qui seront fixées au moment de l'infraction.
- 72. Certaines zones de baignade peuvent être fermées pour des activités séparées. Ils ne sont alors pas accessibles aux autres nageurs.

CONSEILS PRÉCIEUX

- 73. Laissez l'argent, les bijoux et les objets de valeur à la maison. Si cela n'est pas possible, rangez-les dans les casiers.
- 74. Respectez les autres visiteurs et l'infrastructure.
- 75. Nos employés sont toujours ouverts à vos questions ou suggestions.
- 76. Si vous rencontrez des situations que vous trouvez étranges ou ennuyeuses, nous sommes obligés de les résoudre ou de les résoudre.
- 77. Nous ne sommes pas responsables du vol.
- 78. Plus besoin de carte de sport.

SURVEILLANCE PAR CAMÉRA

- 79. En tant que visiteur de LAGO Abdijkaai, vous êtes filmé selon les accords stipulés dans la législation belge (y compris l'arrêté royal du 21/3/2007). En accédant au domaine, vous consentez à être filmé. Les images sont uniquement utilisées pour surveiller la sécurité et l'ordre, ainsi que pour suivre les irrégularités et pour rassembler des preuves d'abus et de dommages avec l'identification potentielle des auteurs, des témoins et/ou des victimes. Les caméras sont placées de manière à ne pas violer l'intimité du visiteur. Cela s'applique également aux caméras

sous-marines du système de détection des noyades.

LES SANCTIONS

80. Toute infraction aux clauses de ce règlement peut entraîner le renvoi immédiat du bâtiment sans que l'utilisateur ne puisse prétendre à des dommages et intérêts. Dans ces cas, une interdiction de visite de 3 mois est imposée par défaut.

PLAINTES

Si, malgré nos efforts pour rendre votre séjour chez nous le plus agréable possible, vous ressentez quand même le besoin d'introduire une plainte, vous pouvez le faire ici : <https://portal.lago.be>